



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra, dans la salle communautaire de Sutton Jonction située au 132, chemin Mont-Écho, le **1^{er} juin 2015**, à 19h30, une séance au cours de laquelle il statuera sur cinq demandes de dérogation mineures, soient :

- Autoriser l'agrandissement d'une maison modulaire située au 78 chemin de la Granuleuse;
- Autoriser l'implantation d'un bâtiment agricole à dix (10) mètres de la ligne de lot avant, lorsque le règlement prévoit une marge de recul avant minimale de trente (30) mètres (748, chemin Jackson);
- Autoriser un escalier ayant une hauteur supérieure à deux (2) mètres sur la façade avant, ainsi qu'un bain à remous en cour avant (198, chemin des Pinsons);
- Autoriser l'aménagement d'une allée véhiculaire avec une pente variant entre 12% et 15% (lot 597-3, chemin Schweizer);
- Réduire les marges de recul suivantes pour les lots 5 161 006 à 5 161 011 et 5 160 937 du cadastre du Québec (chemin Bernier) soit : marge de recul avant minimale de six (6) mètres, marges de recul latérales minimales de 1,5 mètre et marge de recul arrière de neuf (9) mètres. Aussi, réduire certaines caractéristiques du bâtiment principal pour les suivantes : réduction de la largeur minimale du bâtiment à 4,5 mètres et réduction de la superficie minimale d'implantation du bâtiment principal à 45 mètres carrés.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **13^e** jour du mois de **mai** de l'an **2015**.

Julie Lamarche
Greffière adjointe